



# PERSPECTIVES POST-COPENHAGUE POUR LES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE





# Léçon apprise

- 1. Pas de nouveau traité sur le climat dans un futur proche**
- 2. De 2010 à 2015 \$2.5 à 3 milliards seront disponibles pour l'atténuation et l'adaptation**
- 3. A partir de 2015 on parle de multiplier cette mise par un facteur de 10**





## Comment accéder aux fonds

- ***Par un fond d'habilitation*** destiné à créer les capacités et à mettre en place des mesures politiques visant à réduire le déboisement
- ***Par un fond de stabilisation*** destiné aux pays à faibles taux de déboisement, qui devrait leur fournir des incitations et leur permettre de protéger et préserver leurs stocks de carbone existants.
- ***Par un mécanisme de marché*** selon lequel les montants versés seront indexés sur les performances réalisées en termes de déboisement ou de dégradation de la forêt, mesurées en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évités et liés à la forêt.





## Que faire?

- Mettre en place des mécanismes initiaux qui permettent aux pays de la région d'accéder aux fonds de préparation
- Décider des mesures incitatives basées sur les résultats pour accéder à des fonds additionnels en utilisant les niveaux de références des émissions des GES
- Produire des instruments qui retribuent la performance sur base de réductions des émissions réalisées par rapport à un niveau de référence préalablement admis.





# Mesurable Notifiable et Vérifiable

- La REDD apparait comme un source de revenu sûr pour les pays de la région cependant, et un moyen juste de maintenir les forêts debout cependant, plusieurs écueils demeurent
- (1) Renforcer Les capacités humaines et institutionnelles.
- (2) Assurer une adhésion massive des communautés et des peuples qui dépendent de la forêts pour leur survie
- (3) Mériter la confiance des pays pourvoyeurs des fonds Par rapport aux critères de vérification





# Mériter la confiance des pays pourvoyeurs des fonds Par rapport aux critères de vérification

- Préparation des consignes pour la mesure, la notification et la vérification, (MNV) des réductions des émissions ;
- Respect des trois critères de base: permanence, additionnalité et fuite;
- Etablissement de niveau de référence acceptés par toutes les parties
- Mise en place d'une méthodologie à toute épreuve pour assurer la transparence, l'exactitude et la reproductibilité des mesures.





# Assurer une adhésion massive des communautés et des peuples qui dépendent de la forêts pour leur survie

- Clarifier le concept REDD, notamment les notions du déboisement et de la dégradation, ainsi celle du crédit Carbonne
- Procéder à des campagnes de sensibilisation et d'explication du processus non pas seulement à l'intention des populations rurales mais aussi des autorités administratives voire de l'élite;
- Mettre en place un cadre de participation qui favorise l'inclusion de toutes les parties prenantes y compris les peuples autochtones
- Planifier une distribution équitable des revenus liés à la REDD.





## Renforcer les capacités

- Il faut que la région produise dans le meilleurs délais une masse critique d'experts locaux capables de maîtriser le contours de la question REDD
- IL assure un transfert de technologie qui permette à la région de se prendre en charge.
- Mettre en place des cadres légaux et institutionnels à même d'assurer une justice distributive et de l'équité dans l'ensemble du processus





## Objectif ultime

Prendre part à un mécanisme de marché dans un délai plus ou moins bref après avoir prouvé notre sérieux dans la gestion, le suivi, la notification et la vérification.

